

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 19 avril 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 6

Date de la convocation: 10/04/2024

Votants: 6

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf avril 20 h 00 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Anne
Marie MAILHE

Pour: 6

Présents : Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Anne Marie
MAILHE, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET

Contre: 0

Représenté (e)(s):

Abstentions: 0

Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Yves MALRIC, Bastien GIACOBBI, Francois
COMBY, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Secrétaire de séance: Magali COMBY

Objet: Vote du compte administratif - _pradines - 2024_DE_16

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie MAILHÉ
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Yves MALRIC après
s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives
de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	136 217.10			178 917.45	136 217.10	178 917.45
Opérations exercice	94 065.81	161 820.86	96 369.90	187 370.16	190 435.71	349 191.02
Total	230 282.91	161 820.86	96 369.90	366 287.61	326 652.81	528 108.47
Résultat de clôture	68 462.05			269 917.71		201 455.66
Restes à réaliser						
Total cumulé	68 462.05			269 917.71		201 455.66
Résultat définitif	68 462.05			269 917.71		201 455.66

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du
compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et
au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à
titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les jour, mois et an que dessus. 19/04/2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/04/2024 012-211200225-20240419-2024_DE_16-DE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2024
et publié ou notifié le 24 avril 2024